



Les ménages de la région Centre doivent poursuivre leurs efforts en faveur de l'environnement

Les ménages, au même titre que toutes les formes d'activité économique, engendrent des préjudices sur l'environnement. Les effets de l'habitat, des déplacements et de la consommation semblent avoir des conséquences dérisoires à l'échelle individuelle, mais ont en réalité des répercussions notables à l'échelle collective. Que ce soit pour la production et la gestion des déchets, les émissions de gaz à effet de serre ou la consommation d'eau, des progrès importants ont été effectués par les ménages, stimulés par les mesures des pouvoirs publics. En revanche, les avancées sont insuffisantes concernant l'artificialisation et l'urbanisation qui continuent de progresser très rapidement. Dans tous ces domaines, les enjeux restent forts et passent par des changements profonds et une prise de conscience devant se généraliser.



photos : webpedagogique / media-rtl / maxisciences / actu.voila

La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 (SNDD) a été adoptée le 27 juillet 2010. Élaborée dans un contexte mondial marqué par des enjeux environnementaux de plus en plus prégnants, elle s'adresse tout autant aux ménages afin qu'ils modifient leurs pratiques quotidiennes, voire réfléchissent à leurs investissements, qu'aux pouvoirs publics et aux entreprises. Elle se décline en neuf défis clés assortis d'objectifs, qu'il est important d'étudier en région, dont certains concernent directement les ménages et font l'objet du présent article pour le Centre.

Une hausse de la consommation sur les postes à fort impact sur l'environnement

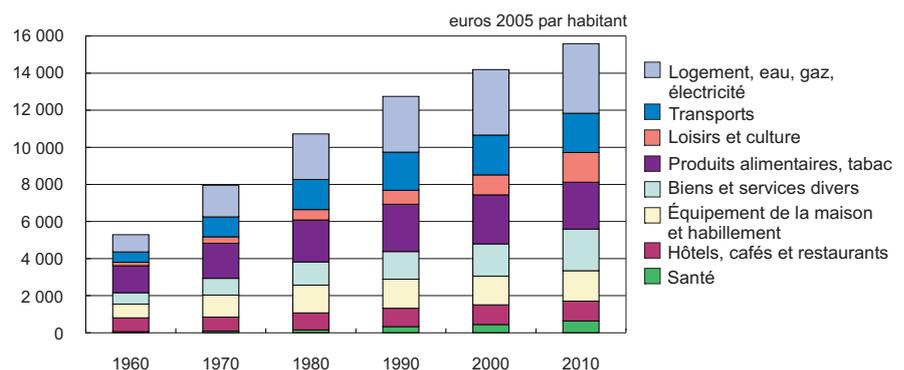
Le premier défi, « consommation et production durables » évoque nos modes de production et de consommation. Ceux-ci se traduisent par une exploitation croissante des ressources

naturelles affectant le climat, la diversité biologique et les équilibres naturels. Inciter la population à consommer plus raisonnablement, réduire la production de déchets et mieux gérer leur élimination sont des leviers d'action.

En région Centre, comme dans toute la France, la dépense de consommation finale des ménages augmente régulièrement depuis cinquante ans. Au ni-

veau national, en euros par habitant, elle a été multipliée par trois depuis 1960. Cet accroissement engendre des pressions supplémentaires sur l'environnement, amplifiées par des modifications de la manière de consommer. En effet, les dépenses se portent de plus en plus vers des postes à fort impact environnemental. Par rapport à 1960, les dépenses de consommation

Évolution des dépenses de consommation des ménages en France



Source : Insee, Comptes nationaux base 2005

Les neuf défis de la stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013 : vers une économie verte et équitable

Défi clé n° 1 : Consommation et production durables

Défi clé n° 2 : Société de la connaissance

Défi clé n° 3 : Gouvernance

Défi clé n° 4 : Changement climatique et énergies

Défi clé n° 5 : Transport et mobilité durables

Défi clé n° 6 : Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Défi clé n° 7 : Santé publique, prévention et gestion des risques

Défi clé n° 8 : Démographie, immigration et inclusion sociale

Défi clé n° 9 : Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde

du transport, générateur d'émissions de gaz à effet de serre (GES), ont quadruplé de même que celles associées au logement, avec sa construction et ses dépenses énergétiques. Quant à celles relatives aux loisirs et aux déplacements associés, elles ont été multipliées par huit.

Une production de déchets moins importante dans le Centre, mais des efforts collectifs à poursuivre

En France, le volume de déchets collecté par les municipalités en 2008 atteint 34,5 millions de tonnes dont 85 % émanent des ménages.

La préoccupation de réduction des déchets s'explique par la très forte croissance du volume des déchets municipaux ces dernières années, en particulier ménagers. Sous l'effet conjoint de la croissance démographique et de l'évolution des modes de vie - utilisation plus intensive de matériaux d'emballage et de marchandises jetables, augmentation des achats de

biens d'équipement - la production de déchets des ménages a crû de 20 % entre 2000 et 2008. L'objectif de la politique nationale est d'amorcer le découplage entre croissance économique et production de déchets.

La loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement fixe notamment comme objectif de réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilées par habitant entre 2007 et 2012. La région Centre, avec une production de 332 kilogrammes par habitant en 2009 atteint d'ores et déjà le niveau de la cible fixée pour 2012.

Cependant, les collectivités de la région sont incitées à poursuivre leurs efforts et à diminuer de 7 % la production de leurs déchets sur la base de leur production actuelle, afin de participer à l'effort collectif restant à réaliser au niveau national.

Des ménages de plus en plus actifs en matière de tri en région Centre

Pour 61 % des français, le tri des déchets arrive en tête des actions concrètes réalisables pour protéger l'environnement, d'après une enquête récente réalisée par le Crédoc et le SOeS.

En région Centre, comme au niveau national, la production de déchets en mélange (poubelle résiduelle) baisse grâce au tri effectué par le biais des conteneurs (papiers, cartons, plastiques...) ou dans les déchèteries. La part des déchets des ménages apportée en déchèterie est particulièrement

importante en région Centre (37 %, 7 points de plus qu'au niveau national), tandis que celle mise en bacs est comparable à l'échelon national et celle restant en poubelle résiduelle est plus faible (45 % contre 50 %).

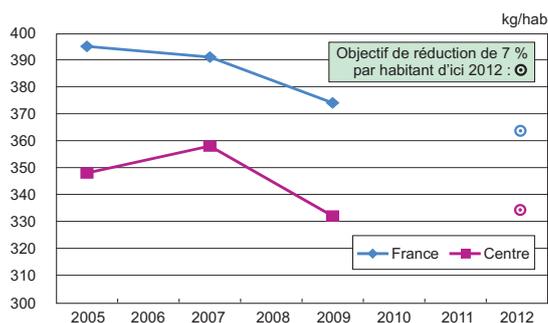
Les déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE), environ 20 kg/hab/an en France, sont collectés de diverses manières depuis 2006 afin d'être traités de façon adaptée : repris par les distributeurs lors de la vente d'un nouvel équipement, ou déposés par les ménages dans les déchèteries (un quart du tonnage en région). L'éco-participation versée par les producteurs pour chaque équipement mis sur le marché est répercutée au consommateur.

La région Centre est face à un enjeu majeur : le parc de déchèteries s'avère insuffisant au vu de l'importance des apports. La moyenne régionale de 209 kg/hab/an contre, 183 au niveau national, cache des disparités fortes entre les zones rurales et urbaines (242 kg/hab/an contre 153). En effet, les ménages vivent plutôt en zone rurale (un tiers contre un quart en France de province), souvent dans des maisons avec jardin, et accèdent aux déchèteries pour y déposer en grandes quantités leurs déchets verts.

De gros efforts de valorisation encore à fournir

Afin d'alléger leur poubelle résiduelle, les ménages peuvent, en plus du tri, composter leurs déchets organiques : déchets verts des jardins et fraction fermentescible des ordures ménagères. En région Centre, ils produisent 165 kg de déchets organiques par habitant et par an, soit environ 30 % des déchets ménagers et assimilés collectés.

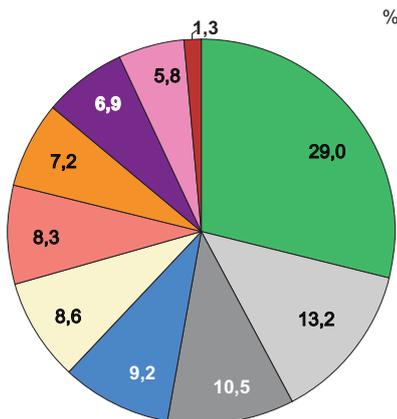
Évolution de la production d'ordures ménagères et assimilées



Source : Ademe, Enquête collectes

En particulier, les apports en déchèterie de déchets verts des jardins se sont intensifiés dans les zones rurales ces dernières années (+ 20 % de 2005 à 2009). Le compostage et la réutilisation des déchets végétaux comme amendement permettent de les valoriser en enrichissant son jardin mais aussi de réduire le volume d'ordures ménagères nécessitant un traitement collectif. Ainsi, la loi Grenelle prévoit la diminution de 15 % entre 2007 et 2012 du recours au stockage, à l'enfouissement ou à l'incinération. Pour le Centre, cela consiste à réduire de 200 milliers de tonnes les déchets correspondants en cinq ans. En France, l'effort est conséquent puisque face à l'objectif de 5 200 milliers de tonnes le bilan des deux premières années ne s'élève qu'à 250 milliers de tonnes, soit à peine 5 % réalisés.

Répartition des déchets par type en 2009 dans le Centre



- Déchets organiques
- Matériaux recyclables*
- Encombrants
- Déblais et gravats
- Emballages verre
- Autres déchets
- Papiers cartons
- Déchets dangereux (yc DEEE)
- Emballages plastiques
- Emballages métaux

*verre, métaux ferreux, bois...

Source : Ademe, Enquêtes collectes ITOM et MODECOM

La gestion des déchets représente le premier poste de dépense de protection de l'environnement, avec 14 milliards d'euros en 2009 dont 8 milliards pour la gestion des déchets municipaux. Soixante pour cent de cette dépense est financée par le biais de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (Teom et Reom).

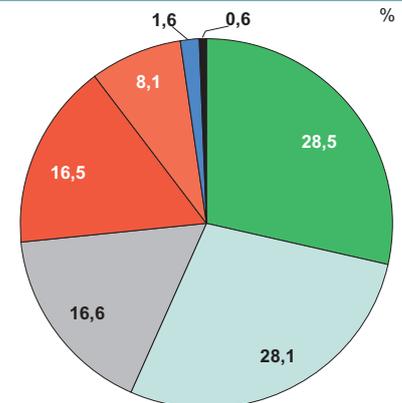
L'introduction d'une part variable dans la tarification des déchets, permettant ainsi de réduire la facture de ceux qui produisent le moins de déchets et trient le plus, est un axe fort du Grenelle de l'environnement. Cela devrait contribuer à favoriser le tri et la réduction des déchets chez les ménages.

En effet, ces derniers participent de plus en plus au financement de la gestion des ordures ménagères. De 2000 à 2010, la Teom et la Reom ont quasiment doublé, passant de 127 à 232 milliards d'euros en région Centre, soit 92 euros par habitant (contre 98 euros/hab en France métropolitaine).

Des émissions de gaz à effet de serre très importantes dans les transports routiers et le secteur résidentiel

Le quatrième défi de la SNDD, « changement climatique et énergies », exige le développement des énergies renouvelables et une rigueur ainsi qu'une sobriété plus grandes dans nos consommations. Les émissions de gaz à effet de serre dues à l'activité humaine sont à l'origine du réchauffement de la planète. Elles ont doublé à l'échelle mondiale depuis le début des années 1970 et devraient à nouveau doubler d'ici 2050 si aucune mesure n'est prise. L'objectif inscrit dans la loi dite Grenelle 1 est de diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020, afin de revenir au niveau de 1990. Dans le

Contribution des secteurs aux émissions de gaz à effet de serre en région Centre en 2008 en équivalent CO₂



- Agriculture, Sylviculture, Aquaculture
- Transport routier
- Industrie manufacturière, Traitement des déchets, Construction
- Résidentiel
- Tertiaire
- Industrie de l'énergie
- Autres secteurs

Source : Lig'Air

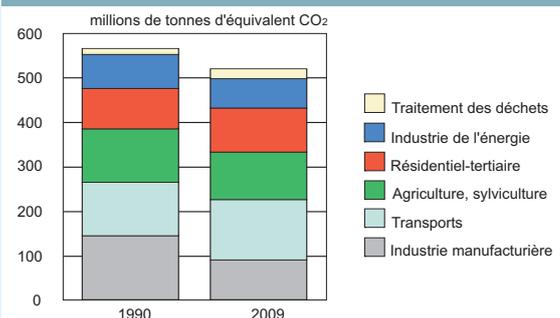
cadre de la loi de programmation fixant les orientations de la politique énergétique (POPE) de 2005, l'État s'est fixé comme objectif à l'horizon 2050 de les diviser par quatre afin de contenir le réchauffement climatique à + 2°C. Étant donnée l'augmentation prévue de la population, cela revient à diviser les émissions de gaz à effet de serre par habitant par cinq pour passer d'environ 10 tonnes en 1990 à 2 tonnes par habitant en 2050.

Baisse des émissions de gaz à effet de serre en France

En 2009, les trois principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre sont dans l'ordre, les transports de marchandises et de personnes, l'agriculture-sylviculture et le secteur résidentiel-tertiaire. Par rapport à 1990, les émissions sont en baisse pour le secteur agricole (- 11 %), les industries de l'énergie (- 14 %) et les industries manufacturières (- 38 %), en partie grâce à des évolutions de procédés et la substitution vers des énergies renouvelables pour ce dernier secteur. Elles sont en augmentation de 12 % dans les transports, le mode routier étant responsable à 91 % de ces émissions. Elles augmentent également dans le secteur résidentiel-tertiaire (+ 9 %) et dans le traitement des déchets.

Parmi les six gaz à effet de serre retenus dans le protocole de Kyoto, le dioxyde de carbone est le plus répandu. En métropole, il est à l'origine de plus des deux tiers de l'effet de serre.

Émissions de gaz à effet de serre en France



Source : Citepa

En région Centre, les émissions de gaz à effet de serre représentent environ 4 % de celles de la France, soit une proportion équivalente à celle de sa population. Les quatre principaux secteurs participant à l'effet de serre sont dans l'ordre l'agriculture, les transports routiers, l'industrie et le secteur résidentiel. Les ménages ont principalement deux façons d'agir pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre : par le chauffage des logements et par les déplacements routiers.

Des logements davantage générateurs de CO₂

En région Centre, le chauffage des logements représente 74 % des usages domestiques énergétiques et 94 % des émissions de GES résidentielles. Il émet en moyenne 5,3 tonnes de CO₂ par résidence principale contre 4,8 tonnes nationalement. Ceci est en partie dû à la structure du parc de logements. En effet, la part des logements individuels régionaux est supérieure de 9 points (72 %) à celle de la France de province. Or, les logements collectifs émettent moins de CO₂ que les logements individuels. En outre, la taille des logements neufs est supérieure en région Centre (112 m² contre 105 à l'échelon national).

D'autre part, les émissions par m² sont également supérieures en région Centre : 57,5 kg de CO₂ par m² par an contre 55,3 kg au niveau France entière. Ceci est en partie dû au climat de la région, située dans une zone plus rigoureuse que la moyenne française, ainsi qu'à l'ancienneté du parc de logements, un peu moins récent et donc plus émetteur.

Des émissions risquant d'augmenter

En région Centre, le volume des émissions de CO₂ a progressé entre 1999 et 2008 sous l'effet conjoint de l'augmentation du nombre de résidences principales et de leur surface moyenne.

Le besoin croissant de logements est engendré à la fois par l'augmentation de la population et la diminution de la taille des ménages. Entre 1968 et 2008, en région Centre, le nombre de ménages a crû de 72 % (69 % en France métropolitaine) et la taille des ménages est passée de 3,0 à 2,2 personnes. À l'horizon 2030, le nombre de ménages, et donc le besoin en logements, serait supérieur d'environ un quart au parc actuel du fait de la hausse de la population et de la poursuite de la baisse de la taille des ménages.

Parallèlement à cette évolution démographique inéluctable, des progrès sont faits en matière d'émissions de CO₂ par m² puisque celles-ci passent de 62 à 57,5 kg/m² entre 1990 et 2008, sans prendre en compte la rénovation du parc de logements. La réduction des émissions de gaz à effet de serre passe par la sobriété énergétique. Ainsi, le Grenelle 1 met l'accent sur la rénovation énergétique et thermique des bâtiments existants afin de réduire d'au moins 38 % leur consommation d'énergie d'ici 2020. Il prévoit également de faire passer la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie de 10 % à 23 % entre 2010 et 2020. Plusieurs dispositifs accompagnent ces objectifs. L'État, avec le crédit d'impôt en faveur du développement durable introduit en 2005 dans

le cadre du plan climat, a favorisé la rénovation de logements et l'essor des énergies renouvelables chez les particuliers. La norme Bâtiment Basse Consommation (BBC), adoptée officiellement le 3 mai 2007 suite aux accords du Grenelle de l'environnement, a pour objectif de réduire la consommation d'énergie dans les habitations et sera obligatoire en 2013 pour tous les types de construction. Cela ne concernera toutefois qu'une faible partie du parc de logements puisque celui-ci se renouvelle de 1 % seulement chaque année.

De leur côté, les ménages peuvent également contribuer à la baisse des émissions de CO₂ en réduisant la température de leur logement, en réalisant des travaux d'isolation ou en changeant d'énergie de chauffage. Limiter la température de son logement à 19° au lieu de 20° fait économiser 7 % d'énergie, ce qui en région Centre permettrait de diminuer les émissions de CO₂ de 350 à 580 kg par an et par logement selon que l'on se chauffe à l'électricité ou au fioul. Cette économie d'énergie a en outre l'avantage de faire diminuer la facture, ce qui d'après une enquête réalisée par le Crédoc en juin 2010 est la motivation principale de 85 % des français ayant cherché à limiter leur consommation de chauffage.

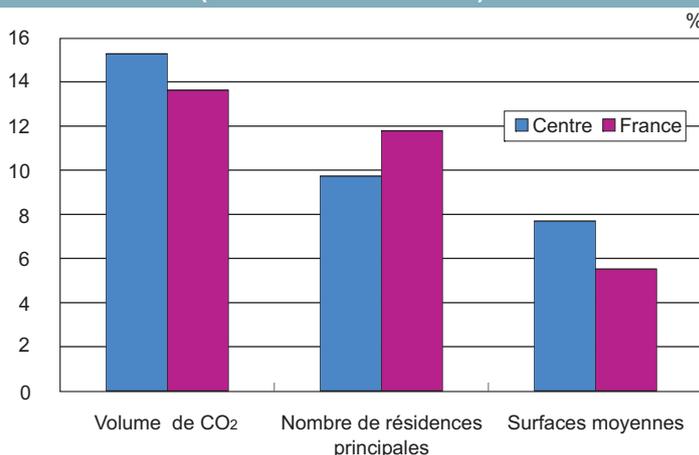
Le quatrième défi de la SNDD concerne également les déplacements, générateurs d'émissions de gaz à effet de serre, mais ceux-ci sont également impliqués dans le **cinquième défi « transport et mobilité durables »**. Ce dernier tend à favoriser la complémentarité et les transports les moins polluants, en s'attachant à réduire les déplacements contraints, à développer des systèmes innovants répondant aux besoins de performances économiques, écologiques et de cohésion sociale.

Des émissions de CO₂ liées aux déplacements plus importantes en région Centre

Les trajets domicile-travail et domicile-études représentent un quart des déplacements usuels des français et le tiers des émissions de CO₂ associées. Toutefois, ils constituent un enjeu majeur en matière de mobilité durable et peuvent inspirer des mesures de politique publique qui bénéficieront à tous les motifs de déplacement.

En 2007, en région Centre, ces déplacements réalisés à 78 % en voiture,

Des émissions de CO₂ dans l'habitat en nette progression (évolutions 1999-2008)



Sources : Insee, Recensement de la population ; Anah

concernent un million d'actifs ou d'étudiants, qui ont émis 828 000 tonnes de CO₂. Cela représente 770 kg de CO₂ par navetteur et par an (contre 670 kg en France de province). Le Centre est ainsi au 2^e rang des régions de province les plus émettrices derrière la Picardie (840 kg/navetteur). Ceci est en grande partie dû à la configuration de la région Centre, très vaste, et qui par ses franges nord, jouxte la région parisienne. Un navetteur du Centre parcourt en moyenne 24 km par jour contre 20 km en France de province. La périurbanisation, particulièrement développée en région Centre, et la concentration des emplois au sein des pôles conduisent à un accroissement des flux entre les pôles et leur couronne et donc à une accentuation des émissions de CO₂. Entre 1999 et 2008, les actifs réalisant ce type de trajet ont augmenté de 40 % quand l'ensemble des actifs ayant un emploi et résidant dans la région n'a progressé que de 8 %. Cette propension à la périurbanisation entraîne une hausse du taux de détention de voiture, avec 38 % des ménages en possédant au moins deux, soit 4 points de plus qu'en 1999. Au total, 85 % des ménages de la région en sont pourvus contre 83 % en France de province. Dans les pôles, le recours aux transports en commun est important et les émissions de CO₂ sont moindres que dans les couronnes.

Progression des véhicules les plus sobres parmi les immatriculations neuves

Afin de faire diminuer les émissions de CO₂, la loi de finances initiale pour 2008 a créé le dispositif de bonus-malus écologique pour les automobiles. La mise en œuvre de cette mesure a fait augmenter considérablement les immatriculations de voitures qui émettent moins de 120 g CO₂/km. En région Centre, leur part passe de 14 % en 2003 à 45 % en 2009 (14 % à 48 % pour la France entière). La proportion d'immatriculations de voitures émettrices de plus de 160 g CO₂/km, désormais taxées, passe de 30 % à 9 %, comme au niveau national. Toutefois, cette mesure ne touche qu'une faible partie des automobiles puisque le taux de renouvellement du parc, bien qu'en progression, n'est que de 6 % contre 7 % à l'échelon national.

Connaître pour agir

Donner une vision d'ensemble des impacts des modes de vie des ménages sur l'environnement a été jusqu'à présent rendu en partie possible au niveau national avec les informations statistiques disponibles. Toutefois, pour que les orientations nationales post-Grenelle ou que la stratégie nationale de développement durable 2010-2013 (SNDD) soient porteuses de sens, il convient de les adapter à l'échelle des ménages dans leur cadre de vie. La région constitue à cet égard l'échelle de proximité cohérente pour permettre des comparaisons avec les moyennes nationales. L'Insee Centre et la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal) Centre ont pour ambition de construire un corpus d'informations quantitatives, stables et pertinentes qui éclairent sur la façon dont les ménages interagissent sur l'environnement à partir de statistiques émanant de diverses sources.

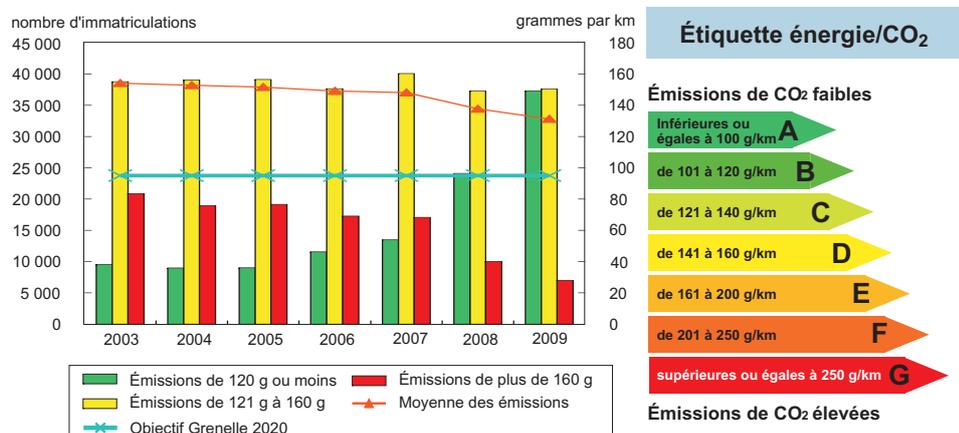
Cette publication, réalisée avec le concours de la Draaf et de l'Ademe, vise à montrer aux ménages de la région Centre en quoi, comment et dans quelles proportions des impacts environnementaux ont pour origine leurs activités et leurs modes de vie et quels seraient, au regard des objectifs institutionnels, les leviers d'actions qu'ils pourraient activer à l'échelle individuelle ou collective, en vue d'atteindre des modes de consommation sobres en énergie, économes en espace et en ressources naturelles.

Dreal Centre

La moyenne des émissions des voitures neuves immatriculées est passée de 154 g/km en 2003 à 131 g/km en 2009, encore loin de l'objectif du Grenelle de 95 g/km en 2020. L'effet du mécanisme de bonus-malus a été renforcé par la progression du prix des carburants tout au long de l'année 2007 et jusqu'à la mi-2008. Cela a en effet favorisé l'achat de voitures plus sobres et donc moins émettrices de CO₂. Toutefois, une étude récente de l'Insee montre qu'à court terme le barème de 2008 aurait accru les émissions de CO₂ en stimulant la production et la vente de véhicules neufs. Les industriels rivalisent d'ingéniosité pour produire des véhicules de plus en

plus sobres et les pouvoirs publics légifèrent pour inciter les ménages à les acheter. Il reste toutefois à ces derniers d'autres initiatives à prendre afin de contribuer à la diminution des émissions de CO₂. Des alternatives à la voiture peuvent être trouvées, comme les transports en commun, le vélo (10 km quotidiens de vélo évitent le rejet de 700 kg de CO₂/an) ou la marche à pied (chaque kilomètre parcouru permet d'économiser 280 g/CO₂). Et si l'usage de l'automobile s'avère indispensable, il est possible d'adopter une conduite souple, d'oublier l'usage de la climatisation et de respecter les limitations de vitesse. Au total, « l'éco-conduite » permettrait une économie de 20 à 40 % de carburant.

Davantage d'immatriculations de véhicules sobres



Source : MEDDTL (CGDD/SOeS)

Le sixième défi de la SNDD vise à la « conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles ». Les activités humaines, par leurs impacts sur le cycle de l'eau et la biologie des sols appauvrissent la biodiversité. La protection des espaces et des espèces et pour l'eau le recours au contingentement, voire à l'interdiction des prélèvements lorsque la disponibilité de la ressource est menacée, sont indispensables.

Chaque logement, qu'il soit individuel ou collectif, est à l'origine d'une imperméabilisation des sols, perte quasi irréversible d'une ressource qui se renouvelle sur de très longues périodes (1 000 ans). L'aspect très rural de la région Centre se manifeste au travers de sa faible densité de population, presque deux fois moindre qu'au niveau métropolitain (65 hab/km² contre 114). Au quotidien, les ménages habitent, travaillent, font leurs courses et se déplacent sur une partie artificialisée du territoire qui, selon la méthodologie utilisée, est estimée entre 4 % et 9 %. La surface dédiée à l'habitat, qu'il soit principal ou secondaire, jardins compris, revient environ à 1 000 m² par ménage de la région, contre une moyenne nationale de 855 m² par ménage.

Une extension des surfaces artificialisées quatre fois plus rapide que l'accroissement démographique

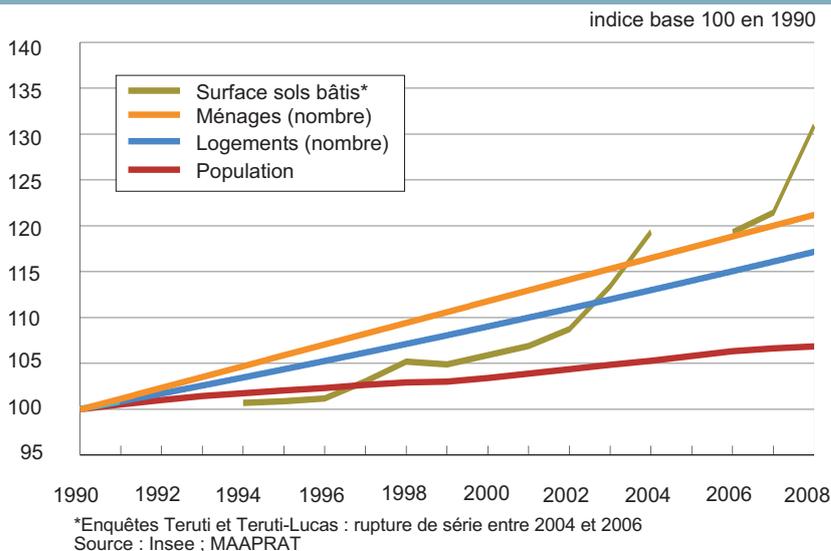
Depuis vingt ans, l'augmentation du nombre de ménages s'accompagne d'un phénomène de décohobitation croissant. Dans le Centre, il suffisait de 382 logements pour loger 1 000 habitants en 1990, il en faut 433 en 2008 (428 en France métropolitaine).

Par ailleurs, l'essor de l'habitat individuel, en particulier dans les zones rurales, est facilité par les dispositifs liés à l'acquisition et répond à un désir croissant de confort.

Ce type d'habitat génère plus d'étalement urbain que l'habitat collectif. Alors que la taille des logements collectifs évolue peu depuis deux décennies, la surface des maisons individuelles tend à s'accroître (de 96 m² à 111 m² en vingt ans). De plus, la moitié des maisons possède un jardin d'au moins 600 m², même si la tendance nationale est à la diminution de la taille des terrains acquis ces dernières années.

Entre 2006 et 2010, la région Centre a enregistré près de 69 000 mises en

La consommation d'espace par l'habitat



chantier de logements ordinaires dont la plupart sont destinés à être des résidences principales, soit une augmentation de 10 % par rapport aux cinq années précédentes. La part moyenne de logements individuels construits, bien qu'en diminution, reste importante (71 %).

Outre la propension à l'individualisation de l'habitat, l'implantation des surfaces commerciales et zones d'activités, les routes et espaces connexes engendrent une progression quatre fois plus rapide des surfaces artificialisées que celle due à l'accroissement démographique sur les deux dernières décennies (cinq fois en métropole).

L'espace agricole davantage impacté par la construction neuve

La disparition des terres agricoles et des espaces ruraux, au profit d'une urbanisation excessive, menace les fonctionnements des écosystèmes, grignote les espaces naturels et le potentiel de production agroalimentaire. Alors qu'une enquête d'opinion récente indique que l'urbanisation et la destruction d'espaces naturels sont perçues comme des menaces à la biodiversité, l'artificialisation des sols continue de progresser.

En région Centre, le rythme annuel d'artificialisation atteint 5 800 hectares. Ce sont les sols agricoles qui en payent le plus lourd tribut, essentiellement les terres arables et les zones maraîchères, mais aussi les autres espaces : bocages, prairies et forêts.

La concentration des emplois et le renchérissement du coût du foncier et des

loyers en centre-ville poussent inexorablement les habitants vers la périphérie des zones urbaines.

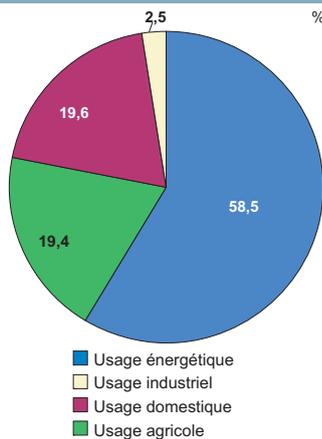
La SNDD et le Grenelle préconisent de lutter contre la banalisation des paysages et l'artificialisation des espaces par la densification des centres urbains. En région Centre, l'objectif est de diminuer de moitié le rythme annuel d'artificialisation des sols d'ici 2020. La mise en place récente de commissions départementales de consommation des espaces agricoles contribue à cet objectif. Le levier principal sera la maîtrise des documents d'urbanisme compte tenu d'une connaissance approfondie du potentiel foncier existant à l'intérieur des centres urbains et de la prise en compte des prévisions démographiques.

Des ressources en eau très sollicitées, une qualité à surveiller

Toute exploitation des ressources doit être adaptée aux niveaux de disponibilité et aux rythmes de renouvellement. Ainsi, réduire les pressions sur la ressource en eau est un enjeu majeur pour les années à venir. Celle-ci n'est pas inépuisable en quantité, se dégrade en qualité et son exploitation coûte de plus en plus cher.

En 2007, 1 153 millions de m³ d'eau ont été prélevés en région Centre, soit 3,7 % du total métropolitain. Près de 20 % des prélèvements sont destinés à un usage domestique, part comparable au niveau national. Les prélèvements des ménages ont baissé de 7 % depuis 2000 dans le Centre et de 3 % en France métropolitaine.

Utilisation des prélèvements en eau dans la région Centre en 2007



Sources : Agences de l'eau ; MEDDTL (SOeS)

Dans le Centre, les eaux souterraines sont particulièrement sollicitées : en 2007, 96 % des volumes prélevés pour la production d'eau potable sont d'origine souterraine contre 63 % en métropole. Ainsi, en 2010, 1 100 captages assurent la fourniture d'eau à plus de 90 % de la population régionale. Ces ressources en eau souterraine sont fragiles tant quantitativement que qualitativement. Depuis une trentaine d'années, la baisse du niveau est épisodique (telle la nappe libre de Beauce) ou persistante (comme la nappe captive du Cénomanién). Elle suppose une réglementation adaptée des volumes prélevés, afin de rendre compatibles l'ensemble des usages de l'eau et les besoins des milieux aquatiques. Dans ce contexte, l'une des mesures du plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) en 2009 est de « développer les économies d'eau et assurer une meilleure efficacité de son utilisation » en économisant 20 % de l'eau prélevée d'ici 2020. Or, depuis 2000, dans le Centre, les prélèvements suivent plutôt une pente ascendante. En 2007, ils reviennent enfin à leur niveau de 2000 grâce à la baisse régulière des prélèvements industriels et domestiques et à la pluie qui a beaucoup fait diminuer les prélèvements agricoles. La qualité de l'eau potable reste la préoccupation environnementale majeure des français selon le baromètre sur l'eau/TNS-Sofres 2011. La pollution des nappes par les nitrates et pesticides a entraîné la fermeture de captages. Entre 2004 et 2008, 10 % des captages ont été abandonnés dont presque la moitié dans le département

de l'Eure-et-Loir suite à des dépassements de seuil de potabilité. Néanmoins, en 2010, la qualité de l'eau distribuée a été conforme aux normes sanitaires en vigueur : 93 % de la population régionale a reçu une eau conforme aux teneurs en pesticides et 98 % de la population une eau conforme aux teneurs en nitrates.

Une consommation plus économe en eau

Avec 8,7 milliards d'euros en 2009, la dépense totale de prélèvement et de distribution d'eau représente un cinquième de la dépense nationale consacrée à la protection de l'environnement. En 2008, après une chute de 11 % par rapport à 2004, la consommation d'eau potable des ménages du Centre s'établit, en moyenne, à 146 litres par habitant et par jour contre 151 en France métropolitaine.

Un changement dans les pratiques peut en partie expliquer cette évolution. Régulièrement sensibilisés par les campagnes des pouvoirs publics, les ménages sont mieux dotés en équipements économes en eau (chasse d'eau à double débit, mitigeur, lave-vaisselle et lave-linge de classe énergétique A) et adoptent des comportements plus sobres par une gestion raisonnée de l'eau. En outre, les arrêtés préfectoraux de restrictions de l'usage de l'eau obligent les ménages à limiter leur consommation lors des épisodes de sécheresse.

La hausse de la facture d'eau contribue également au phénomène, les ménages se montrant plus attentifs à

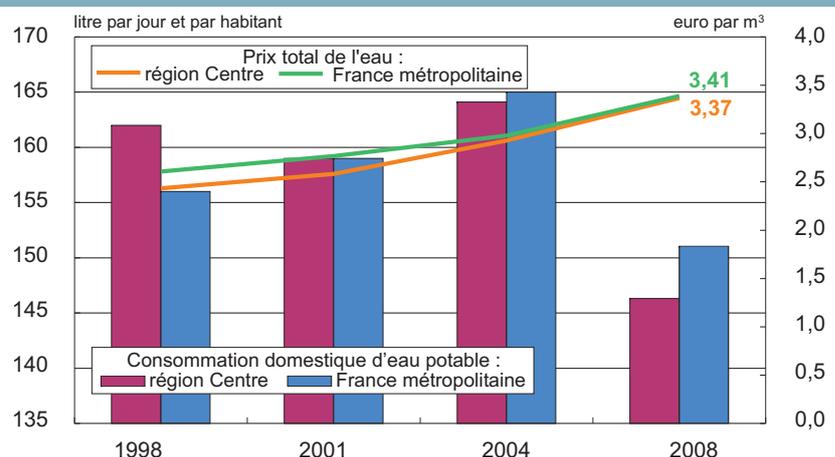
leur consommation. Dans le Centre, depuis quelques années, la facture tend à converger vers le niveau national. En 2008, le prix moyen total de l'eau dans la région est de 3,37 euros par m³ (3,41 en France métropolitaine). En dix ans, l'augmentation est de 38 % contre 31 % en métropole, en partie du fait d'un coût initial inférieur.

Récemment, des investissements importants ont été réalisés dans la région pour assurer le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement vieillissants. En effet, en France, 22 % des 6 milliards de m³ produits sont perdus durant la distribution d'eau en raison de défauts d'étanchéité des réseaux. Le renouvellement de ceux-ci ainsi que des progrès dans le dispositif de surveillance contribuent à diminuer les fuites. Ces investissements se repercutent sur la facture d'eau, les consommateurs participent ainsi à la protection de la ressource tout en bénéficiant d'un meilleur service. ♦



photo : navi-mag.com

Évolutions de la consommation domestique d'eau potable et du prix de l'eau



Sources : MEDDTL (SOeS) ; MAAPRAT

Pour comprendre ces résultats

Définitions

Déchet : le Code de l'environnement (article L.541-1) le définit comme « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit [...] abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».

Collecte sélective : collecte des déchets ménagers séparés en plusieurs flux différenciés (matériaux secs, fermentescibles, déchets encombrants).

Ordures ménagères résiduelles (OMR) : part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après les collectes sélectives.

Ordures ménagères et assimilées : cons-

tituée des OMR et des déchets collectés sélectivement, soit en porte à porte, soit en apport volontaire : verre, emballages et journaux-magazines (matériaux secs). Elles comprennent également, à la marge, les collectes sélectives de biodéchets alimentaires.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom) : perçue avec la taxe foncière, son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local. Elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produite par le ménage ou le professionnel, au contraire de la **redevance d'enlèvement des ordures ménagères (Reom)**. Le montant de celle-ci varie généralement en fonction du nombre

de personnes dans le foyer, du volume des bacs ou des sacs remis par l'autorité gestionnaire du service et du poids des déchets emmenés à l'occasion d'une pesée embarquée.

Prélèvement d'eau : regroupe l'ensemble des prélèvements liés aux activités générées par l'agriculture, l'industrie (y compris de l'énergie), l'alimentation en eau potable, ou autre (source d'eau minérale autorisée, production de neige artificielle). Ils sont regroupés en trois sous-types correspondants au milieu affecté : prélèvements en eau de surface, en eau souterraine, en eau de mer.

Méthodologie

Mesures de l'occupation des sols : Corine Land Cover et Teruti

Corine Land Cover est une méthode de production basée sur la photo-interprétation d'images satellitaires, avec une échelle de production de 1/100 000^e et un seuil de 25 hectares pour la prise en compte des unités cartographiées, alors que Teruti consiste à suivre chaque année 322 200 points répartis sur le territoire métropolitain. La différence de conception entre ces deux méthodes rend la comparaison des résultats très difficile. On constate des superficies approchantes pour certaines grandes catégories. Mais les catégories composites de Corine Land Cover n'existent pas dans Teruti. En évolution, il vaut mieux privilégier Teruti ; Corine Land Cover servira pour établir une photo et localiser les points de changements importants d'usage des sols.

Estimation des émissions de CO₂ dues aux déplacements des actifs et étudiants

L'estimation du CO₂ émis est le fruit d'une collaboration de l'Insee avec le SOeS. Elle utilise le recensement de la population 2007, complété par les déclarations annuelles de données sociales 2006 (pour calculer les distances moyennes travail-domicile des actifs résidant et travaillant dans la même commune), par le fichier central des automobiles (structure du parc automobile par commune), l'enquête nationale transports et déplacements 2008 (nombre d'allers-retours quotidiens et modes de transport des étudiants) et par les enquêtes « Ménages Déplacements » et la base des transports en commun du CERTU (phase de traitement des transports en commun dans les grandes communes).

Estimation des émissions de CO₂ dues au chauffage des logements

Le calcul des émissions de CO₂ liées au chauffage des logements nécessite d'estimer la consommation en énergie finale requise pour chauffer ces logements. Un facteur de conversion, différent selon l'énergie utilisée, permet de passer de cette consommation à l'émission de CO₂. La méthode employée est basée sur les travaux de M. Julien Marchal, ingénieur du corps des Ponts et Chaussées, dont les résultats ont été publiés par l'Agence nationale de l'habitat (Anha) en février-mars 2008 sous le titre « Modélisation des performances énergétiques du parc de logements - État énergétique du parc en 2008, modèle prospectif à l'horizon 2050 ».

Directeur de la publication

Dominique Perrin

Coordination des études

Olivier Aguer

Équipe de projet

Chrystel Scribe

Karine Péliou

Florence Naizot (Dreal)

Murielle Lethrosne (Dreal)

Rédaction en chef

Philippe Calatayud

Jacqueline Duvey Pilate

Maquettiste / Webmestre

Hélène Fernandes Ferreira /

Yves Dupuis

Relations médias

Martine Blouin

Hortense Robert

Pour en savoir plus

« Stratégie nationale de développement durable 2010-2013 : vers une économie verte et équitable », Édition décembre 2010.

« Les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013 », Édition 2010, CGDD-SOeS, février 2011.

« Les perceptions sociales et pratiques environnementales des Français de 1995 à 2011 », *La revue du CGDD*, octobre 2011.

« Le développement durable en Midi-Pyrénées Synthèse et Enjeux », *Dossiers de l'Insee*, n° 153, Insee direction régionale de Midi-Pyrénées, octobre 2011.

« Profil environnemental de la région Centre », Dreal, 2010.

« Consommation des ménages et environnement », Édition 2011, CGDD-SOeS, mars 2011.

« 345 millions de tonnes de déchets produits en France en 2008 », *Chiffres et Statistiques*, n° 179, Meddtl, décembre 2010.

« Les tonnages de réduction et de recyclage des déchets ménagers et assimilés attendus par la loi Grenelle 1 », *Le Point sur*, n° 66, novembre 2010.

« Modélisation des performances énergétiques du parc de logements - État énergétique du parc en 2008, modèle prospectif à l'horizon 2050 », Agence nationale de l'habitat (Anah), février 2008.

« Le bonus-malus écologique : éléments d'évaluations », *Insee Analyses* n°3, janvier 2012.

« Les eaux d'alimentation en région Centre, données 2010 », Agence régionale de la Santé, juillet 2011.

« Services d'eau et assainissement : une inflexion des tendances ? », *Le point sur* n° 67, CGDD-SOeS, décembre 2010.

www.centre.developpement-durable.gouv.fr

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

www.ademe.fr

www.agreste.agriculture.gouv.fr

www.cieau.com (Centre d'information sur l'eau)